

N/Réf : AR-PR-2021-11-14

Le Président,

VU les statuts & le règlement intérieur ;

VU la délibération du Conseil d'Administration N/Réf : CA-DELIB-2021-10-27 en date du 27 octobre 2021 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Président crée la commission d'attribution du fonds de solidarité AG2021 dans le cadre d'une délibération prise par le Conseil d'Administration.

Article 2 :

Le Président fixe à dix (10) le nombre de membres de cette commission d'attribution.

Article 3 :

Le Président nomme dans cette commission :

- MAHE Antonin ;
- LAVOLE Victor ;
- OCHOA Nina ;
- MASSAT Ophély ;
- CHANCY Thibaut ;
- ARTAL Valentin ;
- PARIGI Gaëtan ;
- DESILETS Pierre ;
- DENOUVION Victor ;
- GEA Solal.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'AJEF, accessible sur : <https://jeuneselusdefrance.fr/home/raa/>

Article 5 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Premier vice-président ;
- Madame la Trésorière ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration ;
- Mesdames et Messieurs les membres de la commission d'attribution du FODESO21.

Fait pour valoir ce que de droit ;

Fait à Saint-Brieuc, le 14 novembre 2021.

Le Président,
Antonin MAHÉ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MAHÉ', with a long horizontal line extending to the right across the signature.